

FORMATION DU JURY D'ASSISES – ANNEE 2021

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-05-13-031 fixant le nombre et la répartition des jurés d'Assises pour l'année 2021,

Considérant que le nombre a été fixé à 5 jurés pour la commune de Magnanville,

Considérant qu'il faut tirer au sort un nombre de noms triple de celui des jurés, portant ainsi à 15 ce nombre,

Considérant que le tirage au sort doit avoir lieu lors d'une séance publique à partir des listes électorales,

Je vous informe que le tirage au sort aura lieu le **lundi 15 juin à 11h** dans la salle des mariages. Cette **séance est ouverte au public**.

Le Maire,
Conseiller communautaire délégué de la
Communauté urbaine Grand Paris Seine
& Oise




Michel Lebouc